

## POURQUOI CE KIT?

LuxLeaks, SwissLeaks, PanamaPapers, ... les scandales se suivent, se ressemblent et pourtant rien ne change ! Pour dénoncer l'évasion et la fraude fiscales, les "faucheur.se.s de chaises" mènent depuis un an des actions de réquisitions citoyennes de chaises dans les banques, partout en France.

Cette campagne a pris une autre tournure lorsque Jon Palais (Bizi !) a appris sa convocation au tribunal de Dax le 9 janvier 2017 pour "vol en réunion". Il risque jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende. Dorénavant, nous appelons tou.te.s les faucheur.se.s à converger à Dax pour cette occasion. Plutôt que le procès de Jon Palais, nous organiserons le procès de l'évasion fiscale avec le slogan suivant : "Ce ne sont pas les faucheur.se.s de chaises qu'il faut juger, c'est l'évasion fiscale en bande organisée !"

Avant cette date, il est important de faire monter la pression sur celles et ceux qui continuent à frauder ou à organiser l'évasion fiscale. Pour cela nous vous invitons à "faire le siège des banques" en ciblant en priorité les agences "banques privées" de la Société Générale et de BNP Paribas.

Ce kit a été élaboré pour vous permettre d'avoir les chiffres clés sur la fraude et l'évasion fiscales et de mener à bien (et dans la bonne humeur) vos actions d'occupation de banques.

Il s'agit ici de sa première version, ce kit a vocation à être complété par les idées et créations que vous pourrez avoir au moment de vos actions.

## QU'Y A-T-IL DANS CE KIT?

Vous y trouverez des fiches méthodologiques sur la fraude et l'évasion fiscale.  
En complément, sur notre site internet, téléchargez :

- des graphiques sur l'activité des banques dans les paradis fiscaux ;
- des affiches de "re-décoration" des banques ;
- une saynète du "Tribunal Populaire des Banques" ;
- des paroles de chansons re-visitées pour l'occasion ;
- des billets "60 milliards".

LE NÉCESSAIRE POUR RÉUSSIR UNE ACTION MILITANTE  
ORIGINALE, JOYEUSE ET DÉSOBÉISSANTE !

**KIT PÉDAGOGIQUE POUR LUTTER CONTRE  
LA FRAUDE - L'ÉVASION - L'INJUSTICE  
L'IMPUNITÉ FISCALE**



# Évasion, fraude, paradis fiscal KÉSAKO?

## **Evasion fiscale**

Pratique d'un particulier ou une entreprise à dessein de réduire ses contributions fiscales en transférant ses revenus et actifs dans des territoires à fiscalité faible ou nulle (les fameux paradis fiscaux) au détriment du pays où la richesse a été générée.

L'évasion fiscale est à la limite de la légalité, elle peut se faire en reposant sur une "zone grise" laissée par les marges d'interprétations des différentes juridictions nationales.

## **Fraude fiscale**

Activité permettant à un particulier ou à une entreprise de soustraire illégalement ses revenus ou actifs à l'impôt de manière à n'en payer que très peu (voire pas du tout). Contrairement à l'évasion fiscale qui exploite les lacunes fiscales internationales, la fraude fiscale est illégale, et pénalement répréhensible.

## **Paradis fiscal**

Paradis fiscal, réglementaire et judiciaire : Trou noir de la finance internationale, il a comme caractéristique d'offrir un fort degré d'opacité, notamment grâce au secret bancaire ou à la possibilité de créer des sociétés écrans qui préservent l'anonymat de leur propriétaire. Il dispose aussi d'une fiscalité faible ou nulle pour les non-résidents, et, généralement, ne coopère pas avec le fisc ou les juges étrangers.



attac

# L'impact budgétaire

Tous les contribuables français sont assujettis à l'impôt. mais les particuliers ou entreprises qui pratiquent la fraude ou l'évasion fiscale parviennent ainsi, illégalement ou légalement, à payer moins ou pas du tout d'impôt.

Concrètement on estime que l'État français perd chaque année

- entre **40** à **60 milliards** d'euros par an à cause de l'évasion fiscale des grandes entreprises
- entre **60** à **80 milliards** d'euros par an à cause de la fraude fiscale

## ET AU TOTAL?

En tout, ce sont au minimum **100 milliards** d'euros qui échappent aux caisses de l'Etat français tous les ans, car les pouvoirs publics laissent perdurer cette situation intolérable !

### AUTANT D'ARGENT PERDU

alors qu'il aurait pu servir à financer la transition sociale et écologique.

Pour comparaison,

- le déficit public français s'est élevé à **77,4 milliards** d'euros en 2015 ;
- le budget de l'Education Nationale est de **65 milliards** d'euros en 2016.



attac



# Focus sur: la fraude fiscale des particuliers

La fraude fiscale des particuliers est largement permise et organisée par les banques les moins scrupuleuses. En effet, de nombreuses banques (avec en tête la Société Générale et la BNP Paribas) possèdent des filiales appelées "**Banque Privée**". Ces dernières s'affichent explicitement comme étant destinées à proposer des solutions d'optimisation pour une clientèle de "particuliers fortunés". Concrètement ces filiales banques privées constituent le maillon de départ de la chaîne qui permet à ces particuliers de placer leur fortune à l'étranger, notamment en créant des sociétés écrans.

## QUE FAIRE ?

- ▶ généraliser la LEVÉE DU SECRET BANCAIRE, et donc obliger les banques à livrer aux administrations fiscales les informations sur les propriétaires des sociétés écrans.
- ▶ exiger l'interdiction aux banques d'avoir des activités dans les pays qui proposent des sociétés écrans, dont le but est de dissimuler des avoirs, qui peuvent provenir de la fraude fiscale, mais aussi d'activités criminelles.



Les peuples se lèvent face à la finance

People rise up! Levantamonos! Solleviamoci! Erheben wir uns! ضرفتنا % attac



# Focus sur: l'évasion fiscale des entreprises

L'évasion fiscale des entreprises est largement permise par le nombre très important de **filiales** dont elles disposent dans les **paradis fiscaux** et qui leur permettent d'y transférer artificiellement les bénéfices dégagés dans d'autres pays, par exemple en y localisant leurs **holdings** ou leur marque. Ces derniers sont des sortes de "sociétés mères" qui sont évidemment basées dans des pays à la fiscalité plus avantageuse.

## QUE FAIRE ?

- ▶ Exiger que l'État français mette en place un Reporting Public Pays par Pays obligatoire pour les entreprises qui ont leur siège ou leurs activités en France : c'est à dire que les entreprises soient obligées de rendre publiques des informations comptables précises concernant leurs activités (notamment le chiffre d'affaires, le profit, le nombre d'employés) et les impôts payés dans chaque territoire où elles sont implantées de manière à identifier si les impôts versés correspondent à leur activité économique réelle.



# L'IMPUNITÉ FISCALÉ

**l'urgence d'y mettre  
un terme !**

Non seulement particuliers et entreprises usent de moyens divers et variés pour éviter de payer les impôts dus mais en plus ils ne sont quasiment jamais poursuivis : en France les plaintes pour fraude fiscale ne représentent que **2% des contribuables** qui ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.

Ce chiffre très faible vient du fait qu'en France, le Ministère des Finances a le monopole des poursuites en matière de fraude fiscale. C'est ce que l'on appelle le « verrou de Bercy » : concrètement si Bercy ne l'autorise pas, le dossier d'un fraudeur fiscal ne peut être transmis à la justice. Et dans la pratique, c'est la majorité des cas...

**CE SONT LES FAUCHEURS DE CHAISES ET LES LANCEURS  
D'ALERTE QUI SE RETROUVENT AU TRIBUNAL. ÇA SUFFIT**

Pour en finir avec l'impunité fiscale et l'injustice qui en résulte, ce sont les fraudeurs fiscaux qui doivent se retrouver au tribunal, et pour une fois sur le banc des accusés !

  
attac

# Nos revendications en vue du procès des Faucheurs à Dax le 9 janvier 2017

## Comment mettre fin à l'impunité fiscale ?

Alors que les faucheurs de chaises ou des lanceurs d'alerte comme ceux du Luxleaks, Antoine Deltour, Raphaël Halet et Edouard Perrin, se retrouvent devant des tribunaux et sont même condamnés, nous n'acceptons pas l'impunité judiciaire dont jouissent de fait les délinquants fiscaux et leurs complices, banques et cabinets d'affaires. Même pris la main dans le sac, comme le PDG de Société Générale, F. Oudéa, qui a menti devant la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale en prétendant n'avoir aucune activité à Panama, mais ne fait l'objet d'aucune poursuite.

Pour mettre fin à l'impunité fiscale, il faut se donner les moyens de traiter les fraudeurs et évadés fiscaux comme n'importe quels autres délinquants. Cela revient à renforcer chacun des maillons de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

### 1e revendication

**Renforcer les effectifs et les moyens des administrations impliquées dans la traque des délinquants financiers**

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), les douanes et Tracfin, l'organisme du ministère de l'Économie chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, sont en sous-effectifs chroniques.

A titre d'exemple, 3 100 emplois ont été supprimés dans les services de contrôle de la DGFiP depuis 2010. Pourtant l'échange automatique d'informations entre pays, qui devrait être opérationnel à partir de 2017, va nécessiter des moyens très renforcés pour pouvoir traquer effectivement les fraudeurs.

La création de 10 000 emplois de contrôle sur 2 ans est nécessaire.

### 2e revendication

**Faire sauter le verrou de Bercy**

Cette revendication a une portée symbolique forte. Faire sauter le verrou de Bercy, c'est supprimer le monopole du ministre du Budget en matière d'ouverture de poursuites pénales et supprimer la commission des infractions pénales (CIF) qui filtre les dossiers de fraudeurs susceptibles d'être transmis à la justice.

### 3e revendication

#### Renforcer les effectifs et les moyens de la police fiscale et du parquet national financier

Il n'y a actuellement que 75 agents à la Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale (BNRDF), la "police fiscale". La création de 350 à 400 postes supplémentaires est indispensable à court terme.

Outre ces effectifs très faibles, la police fiscale dispose de moyens d'investigation très insuffisants. Ainsi la spectaculaire et bienvenue perquisition chez Google le 24 mai 2016 a permis de récolter de 7 téraoctets de données, mais la BNRDF ne dispose que d'un vieux logiciel de traitement des données, installé sur un seul des postes informatiques, et qui requiert d'entrer les données 100 mégaoctets par 100 mégaoctets !!!

Un rapprochement de la BNRDF et du service national de douane judiciaire (SNDJ) afin de créer un service national fiscal et douanier judiciaire placé sous l'autorité du parquet national financier (PNF) est également indispensable.

Quant aux magistrats spécialisés, leurs effectifs ont fondu comme neige au soleil : alors que le pôle financier de Paris comptait 27 juges d'instruction en 2001, ils n'étaient plus que 13 en 2007 et 8 en 2012. La création du Parquet national financier (PNF) suite à l'affaire Cahuzac est très loin d'avoir inversé la tendance, puisque le PNF ne compte que 16 magistrats spécialisés, dont plusieurs ont été transférés du parquet financier de Paris. Le PNF devrait également disposer d'une compétence exclusive en matière de lutte contre la fraude fiscale.

### 4e revendication

#### Ouvrir l'éventail des peines pour les délinquants fiscaux et leur complices

Aujourd'hui, on compte chaque année seulement 70 à 80 condamnations à de la prison ferme pour fraude fiscale et il s'agit en général de petits patrons. La doctrine actuelle des pouvoirs publics permet aux grands délinquants fiscaux de négocier directement des amendes avec le fisc, ou dans le pire des cas, de se voir condamner à de la prison avec sursis.

Nous ne demandons pas la prison ferme pour tous, mais que les délinquants fiscaux soit traités comme les autres délinquants avec des condamnations exemplaires pour les cas graves (montages sophistiqués, faux documents, etc) pour les fraudeurs, mais aussi leurs complices: banques, cabinets de conseil, avocats fiscalistes... Les peines doivent être effectivement contraignantes comme pour n'importe quel autre délinquant : interdiction de gérer ou d'exercer une profession, privation de droits civiques, travaux d'intérêt général, prison...

#### Revendication transversale

#### Permettre à l'ensemble des acteurs de la lutte contre la délinquance fiscale de travailler main dans la main

Outre le renforcement des moyens, il est indispensable d'améliorer la coordination des services au niveau national : un fonctionnement coordonné du PNF, de la BNRDF, du SNDJ et des services administratifs concernés est indispensable pour assurer une riposte adaptée et graduée allant de sanctions fiscales immédiates pour fraudes les plus simples à des condamnations pénales (qui n'excluent évidemment pas les pénalités fiscales) pour les fraudes graves ou complexes ou en cas de récidive.

Cette organisation doit s'accompagner d'un renforcement des moyens juridiques : échange automatique d'informations, reporting par pays, déclaration des bénéficiaires réels des trusts et sociétés, des montages et des prix de transferts...

## Revendication démocratique

### En finir avec le pantouflage

Enfin, il est indispensable de casser l'esprit de connivence qui règne entre les dirigeants des banques et des multinationales et certains corps de hauts fonctionnaires. C'est l'une des causes profondes de l'extrême tolérance envers la délinquance financière. Pour y arriver, nous revendiquons l'interdiction effective du pantouflage, pour la séparation de l'État et des banquiers.

A titre d'exemple, selon l'annuaire des anciens élèves de l'ENA, les quatre principales banques françaises emploient 78 énarques : plus que n'importe quel ministère ! Au total le secteur financier emploie plus de 300 énarques (<https://www.les-crisis.fr/enarchie-bancaire/>). Les énarques banquiers reviennent régulièrement occuper des fonctions régaliennes, comme gouverneur de la Banque de France (M. Villeroy de Galhau, ancien Directeur Général de BNP Paribas) ou ministre de l'économie (M. Macron, ex-associé de la banque Rotschild).

La loi actuelle impose un délai de 3 ans (c'était 5 ans jusqu'en 2007) pour un fonctionnaire qui veut se faire embaucher par une entreprise avec laquelle il a eu des relations dans l'exercice de ses fonctions. C'est la Commission de déontologie de la Fonction publique, composée de magistrats et de hauts fonctionnaires, qui doit vérifier la chose. En pratique, cette Commission est complaisante et discréditée, comme l'a montré la ridicule affaire Pérol (passé sans transition de l'Élysée à la présidence du groupe BPCE dont il avait décidé la création en tant que conseiller de Sarkozy). Cette revendication pourrait se traduire par :

- 🕒 le retour à un délai de 5 ans,
- 🕒 l'extension de l'interdiction du pantouflage à l'ensemble du secteur d'activité (si un haut-fonctionnaire a été en relation avec une banque, il ne peut pantoufler dans aucune autre banque)
- 🕒 le remplacement de la Commission de déontologie par un jury de citoyens, tiré au sort et renouvelable chaque année.

## Impact positif de ces mesures

La mise en œuvre de ces mesures auraient des conséquences extrêmement positives sur plusieurs plans :

- la lutte contre le chômage par la création de milliers d'emplois utiles dans l'administration, les services d'investigation et la magistrature ;
- la justice fiscale par la baisse significative du montant de la fraude et de l'évasion fiscale ;
- la transition sociale et écologique, avec la mobilisation de dizaines de milliards d'euros pour financer les urgences sociales et écologiques ;
- la démocratie, avec la séparation de l'État et des banquiers qui permettrait enfin de mettre au pas la finance et les évadés fiscaux.

De manière plus générale, s'attaquer à l'impunité fiscale contribuerait à redonner confiance dans l'action politique en promouvant l'équité judiciaire et fiscale et en démontrant qu'aucun citoyen et qu'aucune multinationale même riches et puissants ne peuvent se soustraire à l'impôt.

**Désormais passe à l'Attac et rejoins-nous pour l'action « Faisons le siège des banques »**  
Une fiche action contenant tout ce qu'il faut savoir pour préparer une action d'occupation est également disponible. Nous pouvons l'envoyer sur demande. Contacter [formation-banque@attac.org](mailto:formation-banque@attac.org)



**CRÉDITS**

Réalisation: Attac France - octobre 2016

Conception: Alexis Chausalet - Wilfried Maurin

Production: Mélanie Poulain

Photos: Alban Grosdidier, Mélanie Poulain et Charlotte Rivière

Avec la contribution de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires

[www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)



attac